

Tornade éthique, c'est quand qu'on va où?

Depuis l'éclatement d'affaires en série, les termes «gouvernance» et «transparence» n'ont jamais autant eu la cote. L'Echo fait le point sur les retombées concrètes de cette agitation politique.

BENOÎT MATHIEU

Ils diront que non, pas du tout. On rétorquera que si, quand même. Telle est, pour l'heure, la destinée des partis politiques belges. De la plupart, en tout cas. Courir derrière les scandales, tenter de limiter la casse, tout cela parce qu'on n'a pas pris la peine d'anticiper, ni même de sentir le vent tourner. On n'a donc jamais autant parlé de gouvernance et d'éthique en politique depuis l'éclatement des affaires Publi-fin ou Samusocial, et on en passe.

Il a fallu attendre l'indignation et l'écœurement pour que souffle une «tornade éthique» en Wallonie – l'arsenal dégainé fin avril par le gouvernement Magnette. Pour qu'un groupe «renouveau politique» discute à la Chambre, et peine à conclure. Même chose à Bruxelles, où s'est aussi installé un groupe de travail «gouvernance». Ajoutez à cela que chaque parti y va de sa petite idée. On tente de faire le point, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité.

1 Cumul des mandats.

En avril, la Wallonie a durci les règles du jeu: plus question d'être à la fois dirigeant dans un organisme et d'exercer un mandat exécutif local ou provincial – spéciale dédicace à Stéphane Moreau. Mais rien sur le cumul entre bourgmestre ou échevin et parlementaire. Appliquer le décumul? Les divergences sont fortes au sein des groupes de travail. Les chances d'aboutir à un consensus sont minces, au grand dam des partisans du décumul intégral. Celui qui veut qu'il n'y ait qu'un seul mandat par tête de pipe.

Même si l'incendie n'est pas parti de là, qu'importe, les pontes du PS ont décidé de foncer, bille en tête. Alors que les militants ont tout récemment exprimé leur opposition au décumul intégral, la proposition atterrira au bureau du parti, dans la perspective du grand congrès annoncé pour le 2 juillet.

Le décumul intégral? Vous ne trouverez

pas plus enthousiaste qu'Ecolo, qui se l'applique depuis des lustres – avec exceptions, tout de même. Le PTB suit. Et, malgré le cumul actuel de son président, DéFI s'est aussi rangé derrière cette bannière.

Dont on n'est pas trop fans, au cdH. Où l'on préfère parler de décumul des rémunérations (lire ci-dessous). Pour le MR, c'est non. «*Notre démocratie parlementaire a besoin de municipalistes dans les travées du Parlement.*» Les équipes d'Olivier Chastel prônent donc que le décumul ne s'applique qu'aux élus ayant en main les manettes de villes de plus de 50.000 habitants.

Signalons enfin que, côté flamand, le décumul hérisse principalement l'Open Vld et la N-VA, le CD&V étant sur la même longueur d'onde que le MR.

2 Rémunérations.

C'est le nerf de la guerre. Raison pour laquelle le gouvernement Magnette a dû rappeler les règles et en a renforcé d'autres. Le total des rémunérations perçues par un non-élu dans le cadre de mandats publics ne peut excéder 50% de l'indemnité parlementaire – pour un élu, c'est 150%. Enfin, la Wallonie a plafonné (à 245.000 ou 302.500 euros par an) le salaire de la fonction dirigeante au sein de différents organismes, au rang desquels les intercommunales. Limites également, dans les organes de gestion, au nombre de réunions pouvant donner lieu à une rémunération – les fameux jetons de présence.

En fait, il est question de rémunérations à tous les étages. Au sein du groupe de travail bruxellois, il a été convenu d'intégrer tous les mandats publics au plafond des 150%. Par mandats publics, entendez ceux exercés au sein de n'importe quelle structure où l'argent public pèse au moins 50%. Par contre, les «fonctions spéciales», comme la présidence du Parlement, et les mandats privés échappent encore à ce plafond. Au Fédéral, cela avance aussi sur ces 150%, auxquels les fonctions spéciales ne devraient pas se soustraire.

Sauf que l'on s'écharpe encore sur la plus

spéciale d'entre elle: la présidence de la Chambre. Réduction substantielle, cela, c'est acquis. Mais 150% aussi, ou le salaire du Premier ministre, symboliquement augmenté d'un euro?

Ce qui n'empêche pas les partis de vouloir aller plus loin. En janvier, on entendait le PS vouloir limiter les rémunérations, non plus à 150%, mais à 100% de l'indemnité parlementaire. Ecolo et DéFI insistent pour que l'on intègre également les salaires perçus dans le privé à ce plafond de 150%. DéFI pousse aussi la non-rémunération des mandats dérivés communaux, qu'ils soient ou non liés à la fonction exécutive occupée – un exemple au hasard, pas question pour le bourgmestre de Bruxelles d'être rémunéré par le Samusocial. Le cdH est sur la même ligne, en ajoutant l'institution provinciale.

3 Sanctions.

C'est le corollaire. Quand on édicte des règles, on prévoit des sanctions pour ceux qui ne les respecteraient pas. Déchéance de mandat, a fait savoir le gouvernement wallon, avec interdiction de se représenter pour une période de six ans. A Bruxelles, il serait question que la commission de déontologie puisse être saisie par des citoyens – au Fédéral, c'est l'élu pris la main dans le sac ou sur qui pèse un doute qui doit effectuer la démarche. Ecolo souhaite évidemment changer cette absurdité fédérale, et demande au passage des commissions plus indépendantes. Autrement dit, que les anciens mandataires qui y siègent, à égalité avec des magistrats et des académiques, passent à la trappe, au profit des derniers cités. Les Verts ajoutent: l'intervention de mandataires auprès d'une autorité judiciaire ou administrative au bénéfice de dossiers individuels devrait être érigée en infraction pénale.

DéFI et cdH plaident tous deux pour un renforcement des sanctions, notamment via des peines d'inéligibilité. Les centristes ajoutent le remboursement automatique

des sommes indûment perçues.

4 **Transparence.**

Avec «gouvernance», c'est l'un des termes à la mode, ces temps-ci. Cela va publier sec, notamment sur internet. En Wallonie, coté rémunérations, les intercommunales sont à présent supposées tout publier, et justifier,

dans le cadre de leurs rapports annuels. Fournir budgets et rapports aux conseillers communaux ou provinciaux qui le demanderaient. Et même organiser des réunions destinées au public.

À Bruxelles, il est acquis que toute institution où les fonds publics sont majoritaires devra publier en ligne un cadastre des rémunérations: qui gagne quoi, comment, et a assisté à quelles réunions. Et, à titre individuel, tous ses mandataires devront montrer patte blanche auprès de la Cour des comptes. Au

Fédéral, la question de la transparence des rémunérations privées fait encore débat. Il y aurait par contre consensus autour de la nécessité de créer un registre public des lobbys approchant les assemblées législatives – mais pas encore l'exécutif.

Pour la route, on signale encore que le cdH verrait bien les obligations de déclarations de mandats (et le plafonnement des rémunérations) étendus à tout mandataire public, quel que soit son statut – dans le vif, notamment, les membres des cabinets.

«Notre
démocratie a
besoin de
municipaliste
s dans les
travées du
Parlement.»

Denis Ducarme
(MR)